

PROCÉDURE RECOMMANDÉE POUR LA RÉCEPTION DES MARCHANDISES

1- VÉRIFICATION DES PALETTES OU COLIS

Lorsque vous réceptionnez un envoi en provenance de **Dominique Dutscher** :

- ✓ contrôlez les documents de transport afin de vous assurer que les marchandises que l'on vous présente vous soient bien destinées ;
- ✓ vérifiez l'aspect extérieur des palettes ou colis ;
- ✓ **lors de la réception de palettes** : vérifiez que la bande de garantie soit intacte (ce qui prouve que la palette n'a pas été défilmée), et que les cônes de gerbage ne soient pas écrasés (ce qui garantit que les palettes n'ont pas été superposées);
- ✓ vérifiez que le nombre de colis ou palettes correspondent bien aux indications de la liste de colisage indiquée sur le bon de transport ;
- ✓ indiquez le nom du réceptionnaire, la date et heure de réception.

2- PRISES DE RÉSERVES

A- EN CAS DE DOMMAGES APPARENTS

Si les colis ou palettes sont **endommagés** ou si leur état extérieur laisse supposer que les marchandises aient pu **subir des dommages** :

- ✓ prenez des réserves précises sur le bon de transport en indiquant :
 - le nombre de colis manquants ou endommagés
 - le type de dommage constaté
- ✓ prenez , le cas échéant, des photos des colis concernés.

Des réserves d'ordre général ou mentions telles que "sous réserves de déballage" **n'ont aucune valeur juridique.**

B- EN CAS DE DOMMAGE NON-APPARENTS

Lorsque les dommages sont découverts à l'ouverture des colis :

- ✓ dans les trois jours suivant la date de livraison, prévenez nous soit par téléphone, soit par fax ou e-mail, **en apportant les mêmes précisions qu'au point A** et en nous précisant si possible **le numéro du bon de transport.**